



La justice camerounaise a pris une mesure décisive en ordonnant le blocage des comptes bancaires de Claudel Joël Noubissié. Cette décision fait suite à une plainte déposée par Dame Didja Djaili Garga, l'accusant d'abus de confiance et d'escroquerie.

Selon certaines sources, l'entrepreneur Claudel Noubissié était déjà suspecté depuis plusieurs années, étant la cible d'enquêtes menées par la police et la gendarmerie dans des affaires similaires. La réquisition adressée aux banques par la Sous-direction des enquêtes économiques et financières de la police judiciaire camerounaise indique que des éléments sérieux ont été rassemblés contre lui.

Le gel des comptes bancaires est une pratique de plus en plus employée par les autorités camerounaises afin de combattre la criminalité financière, qui sévit de manière croissante dans le pays. Il convient de rappeler que l'escroquerie et l'abus de confiance sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison ferme, ainsi que d'amendes.

Une enquête approfondie sera menée et que, si les faits sont avérés, les victimes présumées pourront obtenir réparation.

Affaire à suivre...